



# Le PASS' Sport-Culture Saison 2020-2021

●  
**La commission locale  
d'action sociale de  
Boufféré a mis en place  
le PASS' Sport-culture.  
Une aide financière  
pour favoriser  
l'accès des enfants au  
sport et à la culture.**



#### **LISTE DES ASSOCIATIONS QUI ACCEPTENT CE MODE DE PAIEMENT**

##### **Sur la commune déléguée de Boufféré :**

Ambiance Danse,  
ASB Tennis,  
ASB Football,  
ASB Volley-Ball,  
École des Sports de Boufféré,  
Association Sportive Basket-ball  
Boufféré

**Hors commune déléguée :**  
se renseigner auprès de  
l'association

**Activités intercommunales :**  
Piscine de la Bretonnière  
Conservatoire de musique

## **Pour qui ?**

Les familles de Boufféré dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700.

Les enfants de 5 à 14 ans inclus (nés entre 2006 et 2015) qui pratiquent ou souhaitent pratiquer une activité sportive ou culturelle pour la saison 2020/2021

## **Quoi ?**

Un chèque de réduction de **30€ par enfant**.

## **Quand ?**

Avant l'inscription à une association sportive ou culturelle,  
à compter du mois de juin 2020.

## **Comment ?**

En complétant une demande de PASS'Sport-Culture sur  
[www.montaigu-vendee.com](http://www.montaigu-vendee.com)  
ou à l'accueil de la mairie de votre domicile.

#### **PIÈCES À JOINDRE :**

- > Livret de famille
- > Justificatif de domicile récent
- > Attestation du quotient familial fournie par la CAF ou la MSA

Après vérification des critères d'attribution, la réduction nominatif vous est transmise par l'association bénéficiaire, comme un paiement.



## **RENSEIGNEMENTS**

Mairie déléguée de Boufféré

**02 51 94 04 51**

[actionsociale@montaigu-vendee.com](mailto:actionsociale@montaigu-vendee.com)

[www.montaigu-vendee.com](http://www.montaigu-vendee.com)